



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - BONNEIL-MAS (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONNET - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à Mme Marie-Chantal BATUT.

M. François FOURES a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2019/01

Objet : Administration : Approbation et mise en œuvre du rendu de l'étude « Diagnostic organisationnel et préconisations » réalisée par le cabinet SHERPA

Vu la délibération n°2018/87 du 10 juillet 2018 approuvant la réalisation d'une mission « diagnostic d'organisation et préconisations »,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée les raisons pour lesquelles il a été décidé de réaliser une étude « diagnostic organisationnel et préconisations » au sein des services de la CCLPA : depuis plusieurs années et ce, même depuis la fusion en 2013, la CCLPA prend de nouvelles compétences, développe ses services, ... sans forcément s'interroger sur son organisation interne et sur les effectifs nécessaires et notamment au niveau des services supports. De même, des difficultés au sein des services techniques ont pu se faire ressentir. Il rappelle que la CCLPA compte aujourd'hui plus de 100 agents.

Monsieur le Président fait une synthèse du déroulé de l'étude qui a été menée du mois d'août 2018 au mois de décembre 2018, basée sur un diagnostic partagé réalisé après entretien des agents concernés mais aussi après un entretien individuel de l'ensemble des maires de la CCLPA.

Le cabinet SHERPA, suite au diagnostic, a proposé différentes préconisations comportant plusieurs axes : modification de l'organigramme de la CCLPA avec structuration en 4 pôles, recrutement de personnels afin de consolider et/ou sécuriser les services existants (un responsable du pôle « technique », un responsable du pôle « services à la personne/directeur Aquaval », un comptable, et sous condition des orientations issues du projet économique, un chargé de mission économique), repositionnement du rôle stratégique des élus et du rôle opérationnel des agents, ...

Monsieur le Président présente ensuite le nouvel organigramme de la CCLPA structuré en pôles : pôle « services à la personne », pôle « développement territorial », pôle « technique », pôle « support ».

Monsieur le Président rappelle que le diagnostic et les préconisations ont été présentés aux membres du Bureau Elargi lors de la réunion du 8 janvier 2019.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 17 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Vernhes) :

- approuve la mise en œuvre des différentes préconisations émises par le cabinet SHEPRA dans le cadre de l'étude « diagnostic organisationnel et préconisations » des services de la CCLPA,
- approuve le nouvel organigramme des services de la CCLPA, comme joint en annexe,
- approuve la réorganisation et le recrutement éventuel des agents nécessaires à la mise en œuvre du nouvel organigramme, étant entendu qu'une délibération spécifique devra être prise ultérieurement pour la création des différents emplois,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2019 et suivants,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 23 janvier 2019



Le Président
Raymond ARDELLE

